

Destinataire : Banque Scotia
Service de gestion centralisée des prêts hypothécaires
1922, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 400
Montréal (Québec) H3H 1M4
Numéro de télécopieur : 1-844-696-7442

Date : _____

Numéro du prêt hypothécaire : _____

Immeuble : _____

Vous devez avoir une rencontre en personne avec tous les débiteurs et/ou cautions liés par ce prêt, et/ou leur(s) avocat(s), et préciser ce qui suit :

- Nom au complet
- Date de naissance
- Pièces d'identité présentées

Nom au complet - Débiteur/Caution Avocat		Date de naissance	
Type de pièce d'identité examinée	Numéro	Organisme gouvernemental ou pays émetteur	Date d'expiration

Nom au complet - Débiteur/Caution Avocat		Date de naissance	
Type de pièce d'identité examinée	Numéro	Organisme gouvernemental ou pays émetteur	Date d'expiration

Nom au complet - Débiteur/Caution Avocat		Date de naissance	
Type de pièce d'identité examinée	Numéro	Organisme gouvernemental ou pays émetteur	Date d'expiration

Nota : Nous vous demandons d'examiner l'original d'une pièce d'identité avec photo délivrée par un organisme gouvernemental, puis d'inscrire les renseignements qu'elle contient.

Nom du Notaire_____
Nom de l'étude_____
Signature du Notaire

Instructions au notaire : Vérification d'identité

Afin de se conformer aux règlements canadiens qui, en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, régissent l'ouverture des comptes de prêt hypothécaire, la Banque Scotia est tenue d'exiger du notaire qu'il confirme, pour tout prêt hypothécaire indirect, avoir rencontré en personne chacun des emprunteurs et, le cas échéant, chacune des cautions et/ou leur(s) avocat(s), puis avoir vérifié l'identité de toutes ces personnes. La formule **Vérification d'identité** (accessible dans le site Web de la Banque réservé aux notaires) doit être remplie par le notaire et retournée avec le **Rapport du notaire/de l'avocat**. Dès réception de cette formule, la Banque Scotia la conservera dans le dossier hypothécaire de l'emprunteur. La vérification doit être faite en demandant une pièce d'identité avec photo délivrée par un organisme gouvernemental et figurant dans la liste ci-après.

Liste des pièces d'identité recevables

Méthode d'identification en un processus – pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement

Vous pouvez vérifier l'identité du client au moyen d'une pièce d'identité avec photo à jour qui aura été délivrée par l'un des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux. Le client doit présenter l'original de sa pièce d'identité en personne pour que vous le compariez avec sa photo.

La pièce d'identité avec photo doit :

- comporter le nom de la personne;
- comporter une photo de la personne;
- comporter un numéro d'identification unique;
- être valide (non expirée);
- comporter la signature de la personne.

Exemples de pièces d'identité avec photo recevables

Type de carte ou de document	Organisme gouvernemental ou pays émetteur
Passeport	Canada
Carte de citoyenneté (émise avant 2012)	Canada
Carte de résident permanent	Canada
Certificat sécurisé de statut indien	Canada
Carte d'identité des Forces armées canadiennes	Canada
Passeport étranger	Gouvernement fédéral/Département d'État
Carte NEXUS	États-Unis d'Amérique
Permis de conduire	
Permis de conduire canadien	Canada – Province/Territoire
Permis de conduire américain	États-Unis d'Amérique – État
Permis 404 du MDN	Ministère de la Défense nationale
Cartes de services provinciaux	
Carte de services de la Colombie-Britannique	Colombie-Britannique
Cartes provinciales d'assurance-maladie (C.-B. et Québec seulement)	
Cartes d'identité provinciales ou territoriales	
Carte d'identité de la Colombie-Britannique	Colombie-Britannique
Carte d'identité avec photo de l'Alberta	Alberta
Carte d'identité avec photo de la Saskatchewan, autre qu'un permis de conduire	Saskatchewan
Carte d'identité du Manitoba	Manitoba
Carte d'identité avec photo de l'Ontario	Ontario
Carte d'identité avec photo du Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick
Carte d'identité de la Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse
Carte d'identité de bénévole délivrée par l'Île-du-Prince-Édouard	Île-du-Prince-Édouard
Carte d'identité avec photo de Terre-Neuve-et-Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador
Carte d'identité générale du Yukon	Yukon
Carte d'identité générale des Territoires du Nord-Ouest	Territoires du Nord-Ouest
Carte d'identité générale du Nunavut	Nunavut

Nota : Vous ne pouvez pas accepter la carte provinciale d'assurance-maladie comme pièce d'identité là où les lois provinciales l'interdisent (Ontario, Manitoba, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse).

Seuls les originaux (aucune copie) des pièces d'identité sont acceptés, celles-ci devant être à jour et valides.

La présente formule est destinée à faciliter l'inscription dans les registres des renseignements sur les pièces d'identité, recueillis auprès des signataires. Cette formule doit être établie par un avocat ou un notaire. Des espaces sont prévus pour l'inscription du nom, de la date de naissance et des signatures.

Nous comptons sur votre collaboration pour bien nous conformer aux exigences relatives à la tenue des registres et destinées à faire obstacle au blanchiment de fonds. La présente formule (page 1) doit être remplie et retournée à La Banque de Nouvelle-Écosse, accompagnée des autres documents requis. La mise en place des services demandés est subordonnée à l'établissement de cette formule.